

MODALITÉS DE SÉLECTION 2023/2024 PLONGEON

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative sur proposition de la directrice des équipes de France. La liste des plongeurs(es) sélectionnés(es) en équipes nationales est soumise à l'approbation du comité directeur de la fédération.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute plongeuse ou tout plongeur qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute plongeuse ou tout plongeur qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

A ce titre, le Directeur Technique National de Natation, en lien avec la directrice des équipes de France, se réserve le droit, dans l'intérêt de l'Équipe de France, d'ajouter à tout moment de la saison la sélection d'un(e) plongeur(se) ayant réalisé ou non les critères après examen du projet de l'athlète, de la qualité de sa mise en œuvre, de son comportement ou en cas de blessure.

La participation aux compétitions / meetings internationaux (hors compétitions de références) des plongeurs s'entraînant à l'étranger pourra se faire à partir des compétitions de leur pays d'accueil.

Les performances de la saison 2022/2023 pourront être prises en compte pour les sélections de la saison 2023/2024.

Les sélections seront validées par le DTN et soumises à l'approbation du Comité Directeur de la FFN.

NATATION MODALITÉS DE SÉLECTION JEUNES

CALENDRIER INTERNATIONAL

Le calendrier présenté ci-dessous n'est que prévisionnel, il pourra évoluer en fonction des événements internationaux.

Compétitions internationales

- 24 au 28 avril 2024. International Youth Diving Meet, Dresde
- 02 au 05 mai 2024 Bergen Open Diving (Suède)
- Octobre, Décembre 2023. Meeting ?

Compétition de référence :

- Tbd Championnats d'Europe Juniors (?)
- Tbd Championnats du Monde Juniors (?)

Stages :

- Du 02 au 07 Janvier Stage de préparation Londres
- TBD Stage de préparation CEJ

II – SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS

1. Compétitions Internationales

L'objectif des stages et compétitions internationales est de permettre aux plongeurs de se préparer aux compétitions de référence.

Les participations aux compétitions internationales et aux stages se feront à partir des compétitions sélectives ci-dessous :

- Meeting des Lumières – 16 et 17 décembre 2023, Lyon
- Autre meeting nationaux – Tbc
- Compétitions internationales effectuées avec le club
- Championnats de France Tbd

Les minimas de points requis pour les meetings jeunes sont les suivants :

	Catégorie	1M	3M	Haut Vol	3M SYNCHRO
FILLES	A	315	325	285	205
	B	255	265	235	
GARÇONS	A	375	415	365	235
	B	300	325	315	

Pour les épreuves de haut Vol et de plongeon synchronisé, dans le cas où le meeting fédéral ne serait pas doté d'une structure adéquate, une épreuve de sélection pourra être mise en place.

Le nombre de plongeurs sélectionnés pour une compétition internationale sera limité à deux par épreuve (les deux premiers). Toutefois, un troisième plongeur pourra être sélectionné, sauf disposition spéciale prévue par l'organisateur de la compétition internationale.

Pour les épreuves synchronisées, au moins un des deux plongeurs devra obligatoirement être sélectionné à titre individuel en plus d'avoir réalisé les minimas de points exigés ci-dessus pour les épreuves synchronisée. Dans le cas où plusieurs plongeurs auraient satisfait aux critères de sélections, la priorité sera donnée à la performance réalisée sur la compétition qualificative la plus proche de la compétition internationale.

2. Compétitions de référence (Championnats d'Europe Juniors)

A. Championnats d'Europe Juniors

Trois configurations permettent de se qualifier aux Championnats d'Europe Juniors.

Les critères et épreuves de sélections sont (par ordre de priorité) :

- Être sélectionné en Équipe de France Séniors sur une compétition de référence ;
- Réaliser les minimas de points lors des compétitions internationales Équipe de France ;
- Réaliser les minimas de points lors des championnats de France.

Les minimas de points requis pour les championnats d'Europe juniors sont les suivants :

	Catégorie	1M	3M	Haut Vol	3M SYNCHRO
FILLES	A	330	340	300	220
	B	270	280	250	
GARÇONS	A	390	430	380	250
	B	310	340	330	

B. Championnats du monde Juniors

Trois configurations permettent de se qualifier aux Championnats du Monde Juniors.

Les critères et épreuves de sélections sont (par ordre de priorité) :

- Être sélectionné en Équipe de France Séniors sur une compétition de référence ;
- Réaliser les minimas de points lors des compétitions internationales ;
- Terminer dans les 10 premiers des championnats d'Europe Juniors.

Les minimas de points requis pour les championnats du monde juniors sont les suivants :

	Catégorie	1M	3M	Haut Vol	3M SYNCHRO
FILLES	A	340	350	310	230
	B	280	290	260	
GARÇONS	A	410	450	410	260
	B	340	360	340	

CALENDRIER INTERNATIONAL

Le calendrier présenté ci-dessous n'est que prévisionnel, il pourra évoluer en fonction des événements internationaux.

Compétitions intermédiaires de préparation

- Décembre 2023	Épreuve de Sélection CM - Berlin
- 21 au 24 Mars	World Cup - Berlin
- 19 au 21 Avril	SF World Cup – Xi'an
- 01 au 03 Mai 2024	Test Event Paris
- Mai 2024	Épreuve de sélection (Berlin ?)
- de Octobre à Décembre	Meeting de préparation ?

Compétitions de référence :

- Du 02 au 10 Février	Championnats de Monde (Doha)
- Du 28 Juillet	Jeux Olympiques Paris

Stage :

- Du 08 au 17 Novembre	Stage de préparation Dubaï
- Du 02 au 11 Janvier	Stage de préparation Londres
- Du 02 au 11 Juillet	Stage JOP Budapest

II – SÉLECTION POUR LES EPREUVES INDIVIDUELLES

1. Compétitions et stages Internationaux

L'objectif des compétitions internationales et des stages est de permettre aux plongeurs de se préparer aux compétitions de référence.

Les sélections aux compétitions et stages internationaux se feront à partir :

- Des résultats nationaux et internationaux de la saison passée
- Des résultats nationaux et internationaux de cette saison

Les critères de sélections retenus seront les suivants :

- Les points obtenus lors des compétitions effectuées ;
- La qualité et le niveau de la série de plongeurs présentée au regard des stages et/ou des compétitions internationales ciblées ;

Le nombre de plongeurs sélectionnés pour une compétition internationale sera limité à deux par épreuve (les deux premiers). Toutefois, un troisième plongeur pourra être sélectionné, sauf disposition spéciale prévue par l'organisateur de la compétition.

Pour les plongeurs qui n'auraient effectué aucune action (stage, sélection ou compétition) mais qui souhaiteraient se présenter sur des sélections équipe de France, ces derniers devront alors se manifester auprès du service performance à : performance@ffnatation.fr

2. Compétitions de référence

A. Championnats du Monde (Doha)

La sélection pour les championnats du Monde de Doha se déroulera lors de l'International DSV-Kürpokal à Berlin du 16 au 19 Décembre 2023. Seules des qualifications pour les épreuves olympiques seront possibles.

Pour toutes les autres épreuves (non olympiques), les engagements seront possibles en accord avec le DTN, et, seuls les athlètes qualifiés à 3M ou en HV (individuelle ou synchro) pourront y prétendre.

Les plongeurs qui participeront à cette sélection seront ceux étant en capacité de se sélectionner aux championnats du monde de Doha et ils devront donc au préalable avoir rempli les conditions mentionnées précédemment.

Les critères de sélections sont les suivants (par ordre de priorité) :

- Réaliser une moyenne de points égale ou supérieure aux Minimas de points requis (Cf tableau) en prenant en compte deux séries (sur trois possible). Les deux plongeurs ayant obtenu la moyenne la plus élevée seront retenus.
- Réaliser au moins une fois les minimas de points. Les deux plongeurs ayant obtenu le total de points le plus élevé sera retenu.
- Dans le cas où aucune des deux conditions ci-dessus ne serait remplie, les plongeurs ayant réalisé au moins une fois les points lors des compétitions internationales de la saison passée seront qualifiés.

Les minimas de points requis pour les Championnats du Monde sont les suivants :

	Championnats du monde	
	3M	HV
Homme	400	380
Femme	260	280

B. Jeux Olympiques (Paris)

Les modalités de sélections pour les JOP sont établies dans un document annexe.

II – SÉLECTION POUR LES ÉPREUVES SYNCHRONISÉES

Pour les Jeux Olympiques de Paris en 2024, en tant que pays hôte, une équipe française pourra être qualifiée sans passer par les épreuves de qualification dans chacune des épreuves de plongeon synchronisé. Cette disposition amène à considérer les épreuves de plongeon synchronisé différemment des épreuves individuelles.

De ce fait, les équipes « synchro » seront qualifiées pour les compétitions de référence, sans minima de points.

Seront proposées à la sélection les équipes ayant la capacité de présenter une série de plongeurs conforme aux attentes internationales (qualité d'exécution et degré de difficulté de la série). La réalisation préalable de minima de points ne sera pas requise pour ces épreuves.

1. Championnats du Monde

Les paires de synchros seront désignées après l'International DSV-Kürpokal à Berlin du 16 au 19 Décembre 2023. Dans le cas où plusieurs paires seraient éligibles sur une même épreuve, la paire désignée sera celle ayant obtenu le total de points le plus élevé à l'issue des éliminatoires.

2. Pour les JOP

Les modalités de sélections pour les JOP sont établies dans un document annexe.

Pour toutes les autres épreuves (non olympiques) à savoir le Team Event et les synchros mixtes, les engagements seront possibles en accord avec le DTN, et, seuls les athlètes qualifiés à 3M ou en HV (individuelle ou synchro) pourront y prétendre.